

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DASCO 145 Convention avec l'état pour le cofinancement de la rénovation de l'internat du collège Thomas Mann (13^{ème}) dans le cadre de l'appel à projet Internats d'excellence relevant du plan de relance.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L2013-2 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose la signature d'une convention avec le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports fixant la participation de l'Etat à la rénovation intégrale de l'internat du collège Thomas Mann dans le cadre du plan de relance et de l'appel à projet Internats d'excellence ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Article 2 : Une subvention d'un montant maximal de 887 500 euros représentant 50 % du budget prévisionnel hors taxe de l'opération sera versée par l'Etat à la Ville de Paris.

Article 3 : La recette correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris des exercices 2021 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO